

Conseil de Développement Territorial Anjou Bleu

Rapport moral 2021



Le mot du Président

À la suite des dernières élections municipales, notre Conseil a été largement renouvelé ; toutes les tranches d'âges, les sensibilités et les métiers y sont représentés. L'équité territoriale a été respectée avec 14 représentants par communauté de communes.

Nous venons de vivre deux années difficiles en termes d'organisation. La COVID 19 est venue perturber nos façons de travailler ; longtemps nous nous sommes réunis en visioconférence, masqués, etc. Malgré cela, des commissions ont démarré ; certaines sont de la propre initiative du CODEV, d'autres répondent à une saisine des collectivités. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de prévoir nos soirées thématiques qui étaient devenues une habitude pour nous mais nous espérons remédier à cela bientôt.

Bernadette RICHARD nous a rejoint à l'animation en remplacement de Priscille DELANOE, partie vers une autre mission. Nous la remercions pour son appui et en particulier pour son aide dans l'organisation de cette soirée. Nous remercions tous les acteurs pour leur implication et je voudrais citer, en particulier, les membres qui participent au collège privé du GAL pour leur forte implication dans la préparation du nouveau projet qui devrait bientôt être finalisé.

Je remercie également les élus du PETR du Segréen, d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour leur confiance, leur soutien et leur excellente collaboration.

Sommaire

L'objet et les missions du Conseil de développement territorial Anjou Bleu

Les membres

Les faits marquants

Le bilan des activités

Le rapport financier

Les projets à venir

L'OBJET ET LES MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ANJOU BLEU

Le Conseil de Développement territorial Anjou bleu est **une association 1901** créée en 1978, sous le nom « Comité d'Expansion du Segréen », devenu Conseil de Développement en 2011 puis Conseil de Développement territorial en 2014.

Le Conseil de Développement territorial (CODEV), **instance de démocratie participative territoriale**, participe à la **mise en œuvre de la politique du PETR du Segréen et des deux communautés de communes (ABC, CCVHA)** par ses réflexions, remarques, avis, propositions ou recommandations.

Le CODEV est animé par le **Président**, la **vice-Présidente** et les **instances de gouvernance** : le **bureau** (6 membres : 3 ABC + 3 CCVHA), le **conseil d'administration** (28 membres : 14 ABC + 14 CCVHA) et une **assemblée générale**.

Il **s'auto-saisit** des thématiques et/ou est **saisit par les élus**. Il met en œuvre des instances de travail : les **commissions thématiques** et participe aux **instances du pays** (Bureau et Comité Syndical du PETR, Bureau et Conseil Communautaire de la CCVHA, Comité de pilotage Contrat Local de Santé (CLS), Comité de pilotage Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu (OTAB), Groupe d'Action Locale (Leader), Projet Alimentaire Territorial (PAT)). A la demande des collectivités, il peut apporter son **expertise** (Plan Paysage Anjou Bleu Communauté...).

Une animatrice est mise à disposition par le PETR pour accompagner le CODEV dans ses missions.

LES MEMBRES

Les membres du CODEV sont **des habitants du territoire, bénévoles, non élus**.

28 membres (14 pour chaque Communauté de Communes), désignés **pour 6 ans** par les communautés de communes, composent le **Conseil d'Administration** et représentent la **société civile** (secteurs économique, social, environnemental, culturel, éducatif, scientifique, associatif). **11 femmes et 17 hommes** âgés de 23 à 73 ans (**moyenne d'âge 48 ans**).

Tout habitant peut devenir membre et participer aux travaux des commissions.

Provenance géographique des membres du Conseil d'Administration



LES FAITS MARQUANTS

Désignation et installation des membres du CA et du bureau

Révision et validation des nouveaux statuts

Formation des commissions thématiques et désignation des responsables

Rencontre des Présidents des communautés de communes d'ABC et de la CCVHA

Validation des 2 saisines : *les nouvelles formes d'habitat à l'heure de la densification ; la jeunesse et la culture*

Départ de Priscille DELANOE, Animatrice ; Arrivée de Bernadette RICHARD

Impact de la crise sanitaire sur la mise en place du nouveau CODEV

Ont été nommés Responsables des commissions thématiques :

- Communication : [Patrick EDELIN](#)
- Groupe d'Action Locale – Europe : [Jean-Louis LARDEUX](#) et [Maryline BOIVIN](#)
- Habitat (saisine) : [Bruno GEMIN](#) et [Jean-Yves CAUCHON](#)
- Jeunesse et Culture (saisine) : [Clémentine CHAUVEAU](#) et [Manon DALIFARD](#)
- Patrimoine : [Marc BELUET](#)
- Plan Climat-Air-Energie Territorial : [Jean-Marc LEZE](#)
- Projet Alimentaire Territorial : [Jean-Louis LARDEUX](#) et [Maryline BOIVIN](#)

1 | Groupe d'Action Locale (GAL) – Europe

À la suite de la mise en place du nouveau Conseil de Développement territorial, une [réorganisation du collège privé du Groupe d'Action Locale \(GAL\)](#) a été réalisée. De nombreux membres ont intégré ce comité. Ils ont bénéficié d'une [soirée de formation](#) afin de remplir au mieux leur rôle. Ils ont aussi été très [actifs dans la réflexion du nouveau programme 2023-2027](#) en cours de finalisation.

2 | Commission Habitat (saisine)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a instauré le principe d'atteinte de [Zéro Artificialisation Nette \(ZAN\) en 2050](#). Dans le même temps, [les objectifs énergétiques](#) conduisent à plus d'efficacité, à plus d'intégration des énergies renouvelables... [Les formes d'habitat sont un des moyens](#) pour participer à la réalisation de ces objectifs assignés aux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). [Anjou Bleu Communauté et la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou](#) ont saisi le Conseil de Développement pour conduire une [réflexion et faire des propositions](#) sur « [Les nouvelles formes d'habitat à l'heure de la densification](#) ». La réflexion intègre également [les évolutions sociétales](#) au travers des modes d'habiter, du vieillissement, des mobilités, des accès aux services, des besoins socioéconomiques...

La commission a été constituée en fin d'année 2021 et s'est réunie pour la première fois en janvier 2022.

3 | Commission Jeunesse et Culture (saisine)

La nouvelle commission s'est réunie 3 fois en 2021.

Dans un premier temps, elle a repris les travaux réalisés sur « [Les jeunes et l'Anjou bleu](#) » pour voir quelle suite donner. Comment doit t'on rebondir notamment après le contexte covid ?

Dans un second temps, [le CODEV a été saisi par ABC et CCVHA](#) sur le thème de « [La jeunesse et la culture](#) ». La commission a décidé de [rencontrer l'ensemble des élus-techniciens « Culture » et « Enfance-Jeunesse »](#) du Pays de l'Anjou bleu. L'objectif est [d'identifier la problématique et se faire préciser les attendus](#).

Une rencontre collective avec l'ensemble des acteurs culturels est également prévue.

4 | Commission Patrimoine

La commission Patrimoine œuvre [au sein de l'Association RAP \(Réseau des Acteurs du Patrimoine\)](#). Les actions du groupe sont en rapport direct avec celles de l'association : établir des relations entre les différents acteurs du patrimoine, donner de la visibilité aux sites patrimoniaux méconnus, promouvoir les actions des associations et des communes. Ont été [réalisées](#) : des [recherches documentaires](#), une [vidéo « Balade historique en Anjou bleu »](#), des [rencontres élus](#), la [consolidation des relations avec l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu](#).

5 | Commission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

La nouvelle commission s'est réunie 1 fois en 2021.

Elle a, tout d'abord, pris connaissance des travaux sur le PCAET ; le CODEV devra mettre en œuvre l'action « Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique ». Par ailleurs, la commission a choisi de travailler dans 2 directions : 1/ Comment faciliter l'appropriation des dossiers ENR par les élus afin qu'ils puissent se positionner sereinement face aux projets qui leurs sont (seront) présentés ? La Charte réalisée par ABC remplit les attentes du groupe et, après accord des élus d'ABC, nous avons proposé qu'elle soit étudiée par les élus de la CCVHA pour y être étendue ; 2/ Quelles propositions d'actions à promouvoir sur notre territoire afin de réaliser des économies d'énergie ?

6 | Commission Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le président a participé aux différents comités de pilotage qui ont eu lieu en 2021. La commission participera à l'animation de la consultation citoyenne.

LE RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021			
CHARGES		PRODUITS	
Assurance	182,00 €	subvention PETR	2 000,00 €
Frais de réception	31,50 €		
Communications Zoom	33,58 €		
Frais bancaires	153,40 €		
total dépenses	400,48 €	total recettes	2 000,00 €
RESULTAT (excédent)	1 599,52 €	RESULTAT (déficit)	
TOTAL GENERAL	2 000,00 €	TOTAL GENERAL	2 000,00 €

BILAN AU 31/12/2021			
ACTIF		PASSIF	
Banque Postale	1 898,96 €	Fonds associatifs	3 289,24 €
Crédit Mutuel	2 989,80 €	résultat de l'exercice	1 599,52 €
A recevoir		Dettes fournisseurs	
TOTAL GENERAL	4 888,76 €	TOTAL GENERAL	4 888,76 €

LES PROJETS A VENIR

- Groupe Action Locale (GAL) – LEADER : Participer et préparer la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du programme LEADER 2023-2027
- Commission « Habitat » : Conduire une réflexion et faire des propositions sur « Les nouvelles formes d'habitat à l'heure de la densification » pour les 2 EPCI
- Commission « Jeunesse et Culture » : Participer à la définition de la politique culturelle de la CCVHA
- Commission Patrimoine : Représenter le CODEV au sein de l'association Réseau Acteurs Patrimoine (RAP)
- Commission « Plan Climat-Air-Energie Territorial » (PCAET) : Conduire des travaux sur les énergies renouvelables (EnR) (comment améliorer notre sobriété énergétique ? Quels soutiens aux projets EnR de notre territoire ?) et les conséquences du réchauffement climatique
- Commission « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) : Participer à l'animation de la consultation citoyenne.
- Participer aux instances du Pays
- Mettre à disposition l'expertise du CODEV à la demande des collectivités